

**Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence**

République Française

**COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_86 - OBJET : Contrat de prestation avec COLLECTIVISION

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que, dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion d'Halloween, la commune souhaite proposer la projection du film d'animation « Le Manoir magique » le vendredi 31 octobre à 14h30 à l'auditorium.

DECIDE de signer un contrat pour cette prestation avec COLLECTIVISION – 146, rue Joe Dassin 34080 MONTPELLIER pour un montant 428.25€ TTC.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 octobre 2025.

Le Maire,

Jérôme MARGLIAC

